



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay Décision N° 2025 676
Artois Lys Romane

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

SERVICE CULTURE - PROGRAMMATION DES ACTIONS CULTURELLES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Considérant que la Direction de la Culture va poursuivre tout au long de l'année 2026, le développement de son programme d'actions culturelles, Lecture publique, Festival « Les Petits Bonheurs », Mon Quartier « Street Art », CLEA, Unité d'Art Sacré, Donation Kijno, Biennale des arts visuels,

Considérant que ces actions culturelles peuvent recevoir des subventions de l'État, du Conseil Régional des Hauts de France, du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de fondations publiques ou privées,

Considérant qu'il convient de solliciter les subventions auprès de ces instances,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui peuvent en résulter et signer les pièces correspondantes.

Le Président,

DECIDE de solliciter les subventions auprès de l'État, du Conseil Régional des Hauts de France, du Conseil départemental du Pas-de-Calais et des fondations publiques ou privées, pour la mise en œuvre des actions culturelles du service de la Direction de la Culture, et de signer toutes les pièces afférentes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **2.5. SEP. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **29 SEP. 2025**

Et de la publication le : **29 SEP. 2025**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien